



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 1^{er} décembre 2009 (04.12)
(OR. en)**

16744/09

POLGEN 218

NOTE POINT "I/A"

de: la présidence

au: Comité des représentants permanents / Conseil

Objet: Rapport sur les travaux dans les autres formations du Conseil

Les délégations trouveront ci-après une liste des principales décisions prises et questions en cours d'examen dans les autres formations du Conseil. Le présent document devrait permettre aux délégations d'attirer l'attention de la présidence sur les points dont elles estiment qu'ils ont une incidence sur la bonne organisation des travaux dans les domaines considérés.

QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Lors de sa **session du 10 novembre 2009**, le Conseil a notamment examiné les questions suivantes:

Stratégies de sortie - Mesures de soutien au secteur financier

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur la stratégie de sortie concernant les mesures prises par les États membres pour soutenir le secteur financier, en se concentrant sur les méthodes et le calendrier concernant la suppression progressive des systèmes de garantie mis en place en faveur des banques au cours de la crise financière.

Il a demandé au Comité économique et financier de poursuivre les travaux sur des principes et un calendrier provisoire pour un retrait coordonné des mesures de soutien, tout en tenant compte de la situation des différents États membres, et de rendre compte le plus rapidement possible.

Viabilité des finances publiques

Le Conseil a examiné la communication de la Commission intitulée "Viabilité à long terme des finances publiques dans le contexte de la relance économique" et le rapport qui l'accompagne, et a adopté des conclusions dans lesquelles il a souligné qu'il était nécessaire de retrouver une situation budgétaire viable, en commençant pour ce faire par la mise en œuvre des principes de la stratégie de sortie approuvée par le Conseil en octobre 2009. Il a notamment souligné que l'adoption de mesures visant à compenser les effets financiers de l'accroissement attendu de la longévité, telles que l'allongement de la durée de l'activité professionnelle et un relèvement de l'âge de la retraite proportionnel à l'allongement de la durée de la vie, était une question décisive qui devrait retenir toute l'attention des États membres et a invité la Commission à poursuivre, avec le comité de politique économique et le comité économique et financier, l'élaboration de méthodologies destinées à permettre l'évaluation de la viabilité à long terme des finances publiques; ces méthodologies devraient pouvoir être utilisées lors de l'élaboration du prochain rapport sur la viabilité. Le Conseil a également pris acte d'un code de conduite actualisé pour la mise en œuvre du pacte de stabilité et de croissance de l'UE. Le nouveau code sera appliqué lors de la préparation de la prochaine série de programmes de stabilité et de convergence des États membres.

Réduction des charges administratives

Le Conseil a adopté des conclusions dans lesquelles il reconnaît que des progrès importants ont été réalisés tant au niveau de l'UE qu'à l'échelle des États membres pour faire avancer le programme d'amélioration de la réglementation, mais estime qu'un plus grand effort doit être consenti par toutes les parties concernées. Par conséquent, il a demandé à toutes les institutions compétentes de l'UE et aux États membres de renforcer leurs efforts communs en vue d'atteindre l'objectif convenu consistant à réduire de 25 %, d'ici la fin de 2012, les charges administratives des entreprises

découlant de la législation de l'UE dans chacun des treize domaines prioritaires, le but étant d'accroître rapidement les effets ressentis par lesdites entreprises dès que cela sera réalisable. Il a en outre invité la Commission à continuer à suivre de près les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures de réduction ainsi que les changements significatifs obtenus en matière de charges administratives et à faire rapport chaque année au Conseil européen du printemps. Le Conseil s'est engagé, d'une manière générale, à éviter d'ajouter des charges administratives inutiles aux propositions législatives et à invité le Parlement européen à en faire autant. Il compte traiter en priorité au sein de ses formations compétentes les propositions d'allègement déjà présentées par la Commission et encourage le Parlement européen à faire de même.

Statistiques

Le Conseil a adopté des conclusions dans lesquelles il approuve le rapport 2009 du CEF sur les obligations d'information dans le cadre de l'UEM. Il s'est notamment félicité du rapport sur la mise en œuvre de la communication concernant la réduction de la charge des réponses, la simplification et la fixation des priorités, qui fait le point sur les engagements pris et les actions en cours et a fait le point sur les progrès enregistrés grâce aux efforts déployés pour renforcer l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité du système statistique européen (SSE), ainsi qu'en ce qui concerne le développement de la structure de gouvernance en matière de statistiques.

Coopération administrative dans le domaine fiscal

Le Conseil a examiné un projet de directive visant à renforcer la coopération entre les États membres dans le domaine fiscal. Il est parvenu à un accord sur le texte tout en prenant acte de réserves formulées par les délégations autrichienne et luxembourgeoise, en plus de la nécessité de poursuivre les travaux sur l'échange automatique d'informations. Il a chargé le Comité des représentants permanents de réexaminer ces questions afin que le Conseil puisse dégager une position définitive lors de sa session du 2 décembre.

Accises sur les produits du tabac

Le Conseil est parvenu à un accord politique sur un projet de directive visant à mettre à jour les règles de l'UE concernant la structure et les taux minima des accises applicables aux produits du tabac. La directive sera adoptée formellement sans autre débat lors d'une prochaine session du Conseil, lorsque le texte aura été mis au point par les juristes-linguistes.

QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES (Budget)

Lors de sa **session du 18 novembre 2009**, le Conseil a notamment examiné les questions suivantes:

Gestion du budget de l'UE - Rapport annuel de la Cour des comptes

Le Conseil a pris acte du rapport annuel de la Cour des comptes sur la mise en œuvre du budget de l'UE portant sur l'exercice 2008, présenté par M. Vitor Caldeira, président de la Cour. Il a chargé le Comité des représentants permanents d'examiner le rapport en vue d'élaborer une recommandation au Parlement européen sur la décharge à donner à la Commission pour la mise en œuvre du budget 2008.

Deuxième lecture du Conseil du projet de budget 2010

Après la réunion de concertation avec le Parlement européen et sur la base des travaux préparatoires menés par le Comité des représentants permanents, le Conseil est parvenu à un accord en deuxième lecture sur le projet de budget général pour 2010, qui confirme dans l'ensemble sa première lecture, avec les modifications apportées par les lettres rectificatives n^{os} 1 et 2. Le Conseil a également marqué son accord sur l'avant-projet révisé de budget rectificatif n^o 10 du budget général 2009, tel qu'approuvé avec le Parlement européen lors de la réunion de concertation et tel que proposé par la Commission. En outre, le Conseil a approuvé la révision du cadre financier pluriannuel afin d'assurer le financement intégral de la politique européenne pour la relance économique en 2010.

AGRICULTURE ET PÊCHE

Lors de sa session du 20 novembre 2009, le Conseil a notamment examiné les questions suivantes:

Conservation des ressources halieutiques par des mesures techniques

À la suite d'un examen approfondi de la proposition de règlement du Conseil relatif à la conservation des ressources halieutiques par des mesures techniques, le Conseil est convenu de poursuivre les travaux sur cette propositions au cours de la prochaine présidence. Le règlement proposé vise à mieux conserver les stocks de poissons en réduisant les rejets en mer et en protégeant les habitats marins vulnérables le long de la côte atlantique de l'Europe, en mer du Nord, dans le Skagerrak et le Kattegat. À la suite de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne le 1^{er} décembre 2009, les travaux sur cette proposition se poursuivront dans le cadre de la procédure de codécision. Parallèlement, le Conseil a dégagé un accord politique sur un règlement du Conseil instituant des mesures techniques transitoires du 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2011, prolongeant ainsi les mesures techniques transitoires prévues à l'annexe III du règlement instituant les TAC et quotas pour 2009.

Possibilités de pêche en mer Noire pour 2010

Le Conseil est parvenu à un accord politique sur la proposition de règlement du Conseil établissant, pour 2010, les possibilités de pêche en mer Noire. Le texte adopté prévoit en particulier l'établissement d'un TAC de 96 tonnes pour le turbot, réparti de façon égale entre la Bulgarie et la Roumanie, un TAC de 12 750 tonnes pour le sprat, une interdiction de la pêche du turbot entre le 15 avril et le 15 juin et un encouragement de la coopération dans le domaine de la gestion des activités de pêche avec les pays tiers riverains de la mer Noire.

ENVIRONNEMENT

Lors de sa session du 23 novembre 2009, le Conseil s'est penché sur la préparation de la conférence de Copenhague sur le changement climatique (7 au 18 décembre 2009). Après avoir entendu les exposés des ministres danois et polonais de l'environnement, de M. Dimas, membre de la Commission, de M. Yvo de Boer, Secrétaire exécutif de la CCNUCC et de Mme Hanne Bjurstrøm, ministre norvégien et négociateur en chef pour le climat, qui ont fait le point sur différents aspects de la question, sur les derniers événements et sur les pourparlers internationaux en cours, le Conseil a tenu un débat d'orientation, dans la perspective du début des négociations lors de la conférence de Copenhague.

ÉDUCATION, JEUNESSE ET CULTURE

Lors de sa **session des 26 et 27 novembre 2009**, le Conseil a notamment examiné les questions suivantes:

Éducation

Stratégie de Lisbonne pour l'après-2010

Le Conseil a adopté des messages du Conseil "Éducation, jeunesse et culture" dans le domaine de l'éducation, à titre de contribution aux discussions sur la stratégie de Lisbonne pour l'après-2010. Ces messages mettent en évidence que des investissements plus efficaces et plus ciblés dans une éducation et une formation de qualité, un rôle majeur pour l'éducation et la formation et une interaction plus étroite entre les trois côtés du triangle de la connaissance (éducation, recherche et innovation) devraient constituer les pièces maîtresses de la stratégie de Lisbonne pour l'après-2010.

L'éducation des enfants issus de l'immigration

À la suite d'un débat d'orientation sur l'intégration des enfants et élèves immigrants, le Conseil a adopté des conclusions sur l'éducation des enfants issus de l'immigration. Dans ces conclusions, le Conseil invite notamment les États membres à prendre les mesures appropriées, de manière à ce que tous les enfants concernés puissent bénéficier de chances correctes et égales, quel que soit leur milieu, et il demande à la Commission de faire en sorte que les questions relatives à l'immigration se retrouvent dans le programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie et soient également bien prises en compte dans les processus de protection et d'inclusion sociales.

Le rôle de l'éducation dans le triangle de la connaissance

Le Conseil et les représentants des gouvernements des États membres ont adopté des conclusions sur le renforcement du rôle de l'éducation en vue d'assurer le bon fonctionnement du triangle de la connaissance. Afin de renforcer le rôle de l'éducation, le Conseil a recensé les sept actions prioritaires suivantes: améliorer la cohérence entre les politiques mises en œuvre dans les domaines de l'éducation, de la recherche et de l'innovation; accélérer la réforme pédagogique; établir un partenariat entre les universités, les entreprises et les autres acteurs concernés; promouvoir une culture de l'innovation dans les universités; introduire des mesures incitant les universités à développer des connaissances transférables, élaborer de nouvelles approches en matière d'évaluation de la qualité et faire de l'Institut européen d'innovation et de technologie un modèle pour l'avenir.

Culture

Année européenne des activités de volontariat

Le Conseil a arrêté une décision du Conseil relative à l'Année européenne des activités de volontariat pour la promotion de la citoyenneté active (2011). L'Année européenne vise, de manière générale, à encourager et à soutenir, notamment par l'échange d'expériences et de bonnes pratiques, les efforts accomplis par la Communauté, les États membres et les autorités régionales et locales pour créer les conditions d'une société civile propices au volontariat dans l'Union européenne et pour améliorer la visibilité des activités de volontariat dans l'Union européenne.

Promouvoir une génération créative

Le Conseil a adopté les conclusions intitulées "Promouvoir une génération créative: renforcer la créativité et les capacités d'innovation des enfants et des jeunes par l'expression culturelle et l'accès à la culture". Dans ces conclusions, le Conseil définit, en tenant dûment compte du principe de subsidiarité, six actions prioritaires en vue de promouvoir une génération créative dans l'Union européenne.

Jeunesse

Coopération européenne dans le domaine de la jeunesse

À la suite d'un débat d'orientation, le Conseil a adopté une résolution relative à un cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse. Dans cette résolution, le Conseil est notamment convenu que, pendant la période allant jusqu'à l'année 2018 comprise, les objectifs généraux de la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse devraient être de créer davantage de possibilités et d'instaurer l'égalité des chances pour tous les jeunes dans l'enseignement et sur le marché du travail, et de favoriser la citoyenneté active, l'inclusion sociale et la solidarité de tous les jeunes.